

1. Identification

Identificateur de produit	Pacific Garden® Head & Body Shampoo
Liste de produits	Pacific Garden® Head & Body SKU - 43023
Autres moyens d'identification	Aucune.
Usage recommandé	Head & Body Shampoo
Restrictions d'utilisation	Ce produit est régi en tant que produit cosmétique au Canada et est destiné aux soins personnels seulement.

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabricant

Nom de la société	Fabriqué pour: Georgia-Pacific Consumer Products LP
Adresse	133 Peachtree Steet, NE Atlanta, GA 30303
Téléphone	Information technique : 866.435.5647 Demande FS : 404.652.5119
Courriel	MSDSREQ@GAPAC.com
Numéro de téléphone d'urgence	CHEMTREC- No de téléphone d'urgence : 800.424.9300
Importateur/Fournisseur/Distributeur	Sans objet.

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.	
Dangers pour la santé	Irritation des yeux	Catégorie 2A
Dangers environnementaux	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 3

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Avertissement
Mention de danger	Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif pour les organismes aquatiques.
Conseil de prudence	
Prévention	Wear eye/face protection, if handling large quantities. Bien se laver après manipulation de grandes quantités du produit.
Intervention	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.
Stockage	Stocker à l'écart des comburants puissants.
Élimination	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.
Autres dangers	Aucun(e) connu(e).
Renseignements supplémentaires	Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
EAU		7732-18-5	60 - 80
SODIUM LAURETH SULFATE		9004-82-4	5 - 10
CHLORURE DE SODIUM		7647-14-5	3 - 7
COCAMIDOPROPYL BETAINE		61789-40-0	1 - 5
ÉTHANOL		64-17-5	1 - 5
GLYCERIN		56-81-5	1 - 5
1,3-DIHYDROXYMETHYL-5,5-DIMETHYLHYDANTOIN		6440-58-0	0.1 - 1
Alcools en C12-C15 éthoxylés		68131-39-5	0.1 - 1
Autres composant sous les niveaux à déclarer			3 - 7

Le dénomination chimique précise ou un pourcentage de composition est retenu comme secret commercial.

Remarques sur la composition Se reporter à l'étiquette du produit pour la teneur en ingrédients actifs.

4. Premiers soins

Inhalation

Ne constitue pas une voie d'exposition normale. Si des symptômes apparaissent, enlevez l'air frais. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Contact avec la peau

Si l'irritation se produit, rincez immédiatement à l'eau courante. Si une irritation cutanée se persiste, consultez un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un centre antipoison. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Informations générales

S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Poussière, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone.

Agents extincteurs inappropriés

Aucun(e) connu(e).

Dangers spécifiques du produit dangereux

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Les pompiers doivent porter des vêtements protection complets ainsi qu'un appareil respiratoire autonome.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Ce produit ne devrait pas brûler à moins que toute l'eau en soit évaporée par ébullition. Les composés organiques résiduels peuvent être inflammables. Utiliser de l'eau pour refroidir les contenants exposés au feu.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Portez les protecteurs recommandés à la section 8. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Les flaques de ce matériel sont un risque de glissement.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Si de grandes quantités s'infiltrent dans les égouts, informez en les autorités locales.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Pour l'usage externe seulement. Tenir hors de la portée des enfants. Éviter tout contact de ce produit avec les yeux. Porter des gants et des lunettes de sécurité lors de la manipulation de grandes quantités du produit. Éviter une exposition prolongée. Assurer une ventilation efficace. Éviter le rejet dans l'environnement.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
ETHANOL (CAS 64-17-5)	STEL	1000 ppm

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
ETHANOL (CAS 64-17-5)	TWA	1880 mg/m ³ 1000 ppm	
GLYCERIN (CAS 56-81-5)	TWA	10 mg/m ³	Brouillard.

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Règlementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
ETHANOL (CAS 64-17-5)	STEL	1000 ppm	
GLYCERIN (CAS 56-81-5)	TWA	3 mg/m ³ 10 mg/m ³	Brouillard respirable. Brouillard.

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
ETHANOL (CAS 64-17-5)	STEL	1000 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
ETHANOL (CAS 64-17-5)	STEL	1000 ppm	
GLYCERIN (CAS 56-81-5)	TWA	10 mg/m ³	Brouillard.

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
ETHANOL (CAS 64-17-5)	TWA	1880 mg/m ³ 1000 ppm	
GLYCERIN (CAS 56-81-5)	TWA	10 mg/m ³	Brouillard.

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Ventilation générale normalement adéquate.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Aucune protection n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Porter des lunettes de protection lorsqu'on manipule le produit en grandes quantités

Protection de la peau	
Protection des mains	Aucune protection n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.
Autre	Aucune protection n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.
Protection respiratoire	Dans des conditions normales d'utilisation protection respiratoire ne devrait être nécessaire.
Dangers thermiques	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique	Liquide.
Forme	Viscous Liquide.
Couleur	Vert
Odeur	Bouquet
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	6
Point de fusion et point de congélation	Sans objet
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Non disponible.
Point d'éclair	Non disponible.
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Non disponible.

Tension de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.

Solubilité

Solubilité (eau)	complet
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.

Autres informations

Inflammabilité	Ininflammable
Densité	1.01

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Chaleur.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Agents comburants forts.
Produits de décomposition dangereux	De petites quantités d'oxydes d'azote, du monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone peuvent être libérées.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Aucun effet attendu dans des conditions normales d'utilisation.
Contact avec la peau	Aucun effet attendu dans des conditions normales d'utilisation. Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.
Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion	Sans objet dans des conditions d'utilisation normale. Peut causer l'irritation gastro-intestinale s'ingéré.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Provoque une sévère irritation des yeux. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiements, de rougeurs et de malaises.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
1,3-DIHYDROXYMETHYL-5,5-DIMETHYLHYDANTOIN (CAS 6440-58-0)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
Orale		
DL50	Rat	2890 mg/kg
CHLORURE DE SODIUM (CAS 7647-14-5)		
<u>Aiguë</u>		
Orale		
DL50	Rat	3000 mg/kg
COCAMIDOPROPYL BETAINE (CAS 61789-40-0)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg OECD SIDS
Orale		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg OECD SIDS
GLYCERIN (CAS 56-81-5)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 5000 mg/kg
Orale		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Corrosion cutanée/irritation cutanée The product was evaluated for dermal irritation and was predicted to be moderately to mildly irritating to human skin based on in vitro skin cell testing MIT Effective Time-50 Viable Cell Assay.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

GLYCERIN (CAS 56-81-5) Irritant

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales N'est pas dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

Cancérogénicité	N'est pas dangereux dans des conditions normales d'utilisation. Chronic ingestion of ethanol in alcoholic beverages is classified by IARC as carcinogenic to humans.
Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité	
ÉTHANOL (CAS 64-17-5)	Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
Toxicité pour la reproduction	N'est pas dangereux dans des conditions normales d'utilisation. L'ingestion chronique d'éthanol peut provoquer les effets de reproducteur/du développementaux
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.
Danger par aspiration	Pas un danger par aspiration.
Effets chroniques	N'est pas dangereux dans des conditions normales d'utilisation. L'ingestion chronique d'éthanol peut provoquer une toxicité hépatique.

12. Données écologiques

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques.

Produit		Espèces	Résultats d'épreuves
Pacific Garden® Head & Body Shampoo			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Crustacés	CE50	Daphnia	28.9286 mg/l, 48 heures estimation
Poisson	CL50	Poisson	11.8627 mg/l, 96 heures estimation
Composants			
Espèces			
Résultats d'épreuves			
1,3-DIHYDROXYMETHYL-5,5-DIMETHYLHYDANTOIN (CAS 6440-58-0)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	173 mg/l, 96 heures
Alcools en C12-C15 éthoxylés (CAS 68131-39-5)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Daphnie (Ceriodaphnia dubia)	0.37 - 0.43 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Barbue de rivière (Ictalurus punctatus)	1.04 - 1.39 mg/l, 96 heures
CHLORURE DE SODIUM (CAS 7647-14-5)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Daphnia	1000 mg/L, 48 heures
		Puce d'eau (daphnia magna)	340.7 - 469.2 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	6020 - 7070 mg/l, 96 heures
COCAMIDOPROPYL BETAINE (CAS 61789-40-0)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Poisson	CL50	Poisson	0.28 - 2.8 mg/l, 96 heures
<i>Chronique</i>			
Poisson	NOEC (concentration sans effet observé)	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	16 mg/l, 28 Jours
ÉTHANOL (CAS 64-17-5)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	13400 - 15100 mg/l, 96 heures

Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
GLYCERIN (CAS 56-81-5)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	51000 - 57000 mg/l, 96 heures
SODIUM LAURETH SULFATE (CAS 9004-82-4)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Crustacés	CE50	Daphnie (Ceriodaphnia dubia)	2.43 - 4.01 mg/l, 48 heures
Persistance et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.		
Potentiel de bioaccumulation			
Log K_{ow} du coefficient de répartition octanol/eau			
ÉTHANOL			-0.31
GLYCERIN			-1.76
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.		
Autres effets nocifs	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).		

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Il est possible d'éliminer l'emballage/contenant vide en se conformant à toute réglementation applicable.

14. Informations relatives au transport

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Non déterminé(e).

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux. Ce produit est réglé sous la loi sur les aliments, drogues, et cosmétiques du États-Unis.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

16. Autres informations

Date de publication	05-15-2018
Version n°	01
Autres informations	HMIS® est une marque de commerce et de service enregistrée du NPCA.
Avis de non-responsabilité	<p>Cette FS vise à fournir rapidement des informations utiles à(aux) l'utilisateur(s) de cette matière ou de ce produit. Elle ne vise pas à servir d'étude détaillée de tous les risques et dangers possibles, et présuppose un usage raisonnable du produit. Les informations contenues dans la présente FS sont considérées comme étant exactes à la date de sa préparation et sont une compilation de renseignements issus de sources jugées fiables. Elles sont soumises à votre attention aux fins d'analyse et de vérification. L'utilisateur ou le manutentionnaire (ou son employeur) doit tenir compte des conditions spécifiques d'utilisation, de manipulation ou d'entreposage de cette matière, et déterminer quelles mesures de sécurité ou autres précautions particulières doivent être appliquées. Les employeurs doivent veiller à ce que leurs employés, agents, entrepreneurs et clients qui utiliseront ce produit reçoivent les mises en garde et les procédures appropriées en ce qui concerne la manipulation sécuritaire du produit, et ce, y compris la présente FS. Les utilisateurs ou les manutentionnaires du produit (ou leur employeur) incertains quant aux mesures de précaution spécifiques à appliquer doivent consulter leurs employeurs, fournisseurs du produit ou professionnels de la santé et de la sécurité avant de manipuler ou de travailler avec ce produit. Veuillez nous aviser immédiatement si vous jugez que cette FS ou tout autre renseignement concernant la santé ou la sécurité de ce produit est inexact ou incomplet.</p>
Informations relatives à la révision	<p>Identification du produit et de l'entreprise : Identification du produit et de l'entreprise Composition / renseignements sur les ingrédients : Ingrédients Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples Données toxicologiques : Données toxicologiques Données écologiques: Effets écotoxicologiques Données réglementaires: États-Unis Données HazReg : Inventaires internationaux GHS: Classification</p>